

## PRESTATION PATIENTS, JUSQU'OU PEUT ON ALLER? EXEMPLE DE LA MAINTENANCE DES PROCESSEURS DE SON D'IMPLANTS COCHLEAIRES

J. PERREY, MN. MILHAVET

Pharmacie Euromédecine, Rue du Caducée, CHRU Montpellier, 34295 Montpellier Cedex 5

### INTRODUCTION

Depuis mars 2009 le code LPP 2350922 donne droit à un remboursement de 100E/an/patient pour la maintenance des processeurs d'implants cochléaires. Afin de fournir un service de maintenance rapide et efficace aux patients, le CHU de Montpellier dispose de ce matériel en dépôt. Suite au remplacement immédiat pour le consultant, le CHU demande le renouvellement et se voit facturer les pièces utilisées.

Cependant, dans le cadre de la T2A, un remboursement « hospitalier » ne peut être demandé puisque ce code LPP n'est pas inscrit sur la liste ATIH. Il semble donc que cette prestation de service soit plus orientée vers une activité de ville.



garantir une bonne gestion du circuit d'information et des produits

évaluer le coût supporté par l'établissement pour la prestation de services à priori de ville.

### MATERIEL ET METHODES

Afin de suivre l'activité, une ordonnance type a été mise à disposition du service et permet de faire le lien avec les devis transmis par les fournisseurs. Chaque dossier fait l'objet d'un enregistrement informatique.

### RESULTATS

18 mois  
d'activité



82 consultations



27 400 EUROS TTC  
en terme de DM

### DISCUSSION / CONCLUSION

La mise en place de l'ordonnance permet un contrôle de cohérence exhaustif entre les prescriptions et les facturations. Pour un meilleur suivi du matériel, la prochaine étape pourrait être le passage des renouvellements par la pharmacie.

Au vu de l'impact économique de cette activité, la question du rapport bénéfice patient / coût peut clairement être posée, ainsi que la nécessité de rechercher avec les instances du CHU un autre circuit de prise en charge hospitalière.